

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE
DU VENDREDI 10 FÉVRIER 2023**

Etaient présents

pour la mairie : Madame Xavière Martin, adjointe au Maire chargée de l'éducation, Madame Réjaud, directrice du service Education, Monsieur Tounkara, directeur de centre de loisir,

l'équipe enseignante : Madame Larisse, Madame Kerjean, Madame Ravenel, Madame Francheteau,

les représentants des parents d'élèves : Madame Garnier, Madame Faure, Madame Gruel, Madame Bizouard, Mme Tissot, Madame Lesselier, Monsieur Reilhac (FCPE).

Etaient excusées

Madame Coquard, Inspectrice de l'Education nationale de la 18^e circonscription et Madame Dijon et Monsieur Salembier.

Secrétaires : Madame kerjean & Madame Garnier.

Sujets Mairie

- Sécurisation rue Larmeroux

La mairie va faire la demande à GPSO pour la mise en place de croix de saint André le long du trottoir de la rue Larmeroux.

- Cour de l'école : installation de jeux

La Mairie répond qu'au vu des factures de gaz (multiplié par 4) et de la crise énergétique, le budget est restreint. La municipalité a fait des choix : garder la piscine ouverte, réduire de moitié les cars pour les visites scolaires et extra-scolaires ainsi que le papier.

- Fonctionnement du centre de loisirs

- Pour un rendez-vous ponctuel, les parents doivent faire une demande écrite par mail à la mairie quelques jours avant. La procédure est identique pour un rendez-vous médical à l'année avec en plus un certificat médical à l'appui.
- Il est possible de monter chercher ses enfants ou qu'ils soient appelés par le directeur du centre au talkie-walkie comme auparavant afin qu'ils descendent.
- Les parents soulignent un défaut de sécurité et demandent que soit mis en place un affichage à la porte d'entrée du centre de loisirs pour que chaque personne referme la porte derrière soi.

- Accès à l'école

La mairie informe que lorsque les absences des gardiennes sont programmées et s'il y a une possibilité de remplacement alors un remplaçant peut être présent. En l'absence de remplaçant disponible, il n'y a pas de solution et l'école reste sans gardienne.

Les représentants de parents d'élèves soulèvent auprès de la mairie la situation de la remise des livrets qui a eu lieu dans le préau un samedi matin. Ils soulignent le manque de confidentialité mais aussi le manque de sécurité car la porte rue Falret est restée ouverte toute la matinée. La mairie répond que c'est un coût financier de mettre une gardienne sur ce poste, ce qui n'était donc pas possible pour cette année. Elle propose aux associations de représentants de parents d'élèves de s'organiser pour faire la sécurité ce matin-là à l'entrée de l'école. Les parents d'élèves questionnent le fait de devoir prendre le relais de la

mairie afin de lui permettre de faire des économies sur les coûts RH. De plus, contrairement à la gardienne, ils ne connaissent pas l'ensemble des parents de l'école et n'ont pas la possibilité de contrôler l'identité des personnes se présentant à l'école.

- Utilisation de l'informatique

Il faut informer Mr Pellion de la demande de l'équipe enseignante. Il se chargera de relancer le service informatique pour qu'il intervienne assez rapidement. Les représentants de parents d'élèves soulignent que ce sujet a déjà été soulevé au premier conseil d'école sans évolution.

- Date prévisionnelle du début des travaux des écoles du parc

Le permis de construire a été accroché aux grilles du parc. Le curetage et le désamiantage vont commencer bientôt. Les appels d'offres viennent d'être lancés pour les travaux.

Sujets école

- Projet d'école

Le projet d'école tourne autour de 4 volets et est mis en place pour les 3 ans à venir à partir de cette année :

- Le volet 1 concerne **l'amélioration des résultats des élèves**

Volet axé sur les objectifs suivants :

- L'amélioration des compétences dans le domaine de la maîtrise de la langue (dictées ; apprendre à copier sans erreurs pour améliorer l'orthographe des mots ; produire différents types d'écrits dans toutes les disciplines).
- L'amélioration des compétences dans le domaine de la résolution de problèmes (pratiquer différents types de problèmes).
- Le volet 2 concerne **les parcours éducatifs (artistique, culturel, de santé, citoyen et sportif)**

Les objectifs prioritaires étant :

- La favorisation de l'égal accès de tous les élèves à l'art et à la culture (projets culturels en lien avec les structures de la ville)
- L'amélioration de la concentration, le bien-être, la maîtrise des émotions
- L'amélioration des compétences sociales et civiques (s'initier aux gestes de premiers secours ; sensibiliser les élèves à des questionnements liés à la santé ; développer les APQ-activité physique quotidienne ; apprendre à améliorer ses performances ; participer à des prix littéraires ; visites et participation à des spectacles proposés par le théâtre de Vanves ; participer à des classes de découvertes.
- Le volet 3 concerne **le climat scolaire** avec 2 objectifs prioritaires :
 - Favoriser l'investissement des élèves pour un climat scolaire serein dans les classes (mettre en place un conseil des délégués dans la classe et dans l'école)
 - Favoriser l'investissement des élèves pour un climat scolaire serein dans l'école (participation au projet Non au Harcèlement en lien avec l'IEN → journée défit... mise en place de mini projet dans les classes sous forme de jeux... EPS ou autres... ; mise en place de débats philosophiques dans les classes ; apprendre à s'autoréguler lors d'un conflit – messages clairs, médiateurs dans la cour de récréation)
- Le volet 4 concerne **la prise en compte de la difficulté scolaire et des besoins éducatifs particuliers** :

Les objectifs prioritaires étant :

- Adapter des réponses pédagogiques aux besoins des élèves (faire appel au RASED et à la psychologue scolaire ; adapter un contenu pédagogique qui soit le périmètre des compétences d'apprentissage de l'élève)
- Apporter une aide supplémentaire au temps de classe (PPRE, PAP, APC)
- Mettre en place des dispositifs pour les élèves à besoins particuliers (élaborer des groupes de niveau dans les classes ; prolonger la différenciation pédagogique ; diversifier les supports de travail ; participer au dispositif « Coup de pouce »)

- Conseil des élèves

- Suivi des décisions validées lors du conseil des élèves

Un compte-rendu du conseil des élèves est fait lors d'un conseil des maîtres afin de répondre un maximum aux attentes et aux souhaits des élèves. La directrice en informe également le directeur du centre de loisirs, notamment pour les questions liées au partage de la cour de récréation (délimitation du terrain de foot, basket, espace de jeux calmes...). Ainsi, il a été mis en place, à la demande des élèves, des médiateurs au moment des récréations : si les élèves éprouvent le besoin de se confier mais sans aller voir l'adulte pour un problème bénin, ils peuvent s'adresser à un des deux médiateurs.

- Information aux parents

Les parents seront prévenus via le cahier de liaison, notamment sur l'installation de grosses infrastructures ou s'il y a des changements importants.

- Cartable des élèves

Les parents informent qu'il y a énormément de cahiers pour une classe et que les enfants n'ont pas compris le rôle de chaque cahier. Les représentants de parents d'élèves demandent qu'une information claire soit donnée aux parents de cette classe lorsqu'il y aura plus de stabilité.

- Point supplémentaire abordé

Les représentants de parents d'élèves demandent si la Boum des CM2 aura lieu en cette fin d'année scolaire.

Si les enseignants ne la font pas, les parents de la FCPE sont prêts à l'organiser.

La mairie informe qu'il faut faire une demande assez tôt pour réserver les locaux et la sono si besoin car le mois de juin est très chargé en événements.

Le prochain conseil d'école aura lieu le 30 mai.